

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2017093CS0102**

Comité Syndical du 3 avril 2017

**Date de convocation : 23 mars 2017
Date d'affichage : 3 avril 2017**

OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2016 : compte de gestion.

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	55
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2016 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Mademoiselle Laure GAUTHIER présente le compte de gestion 2016 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Il est précisé que le compte de gestion 2016 est identique au compte administratif 2016 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2016 du budget annexe « Très Haut Débit » s'établit, comme suit :

21801 - Très Haut Débit SDEGC 16
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 231 013,95	1 489 455,24	8 720 469,19
Titres de recettes émis (b)	1 941 967,07	1 374 933,11	3 316 900,18
Réductions de titres (c)	324 121,00	166 458,04	490 579,04
Recettes nettes (d = b - c)	1 617 846,07	1 208 475,07	2 826 321,14
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 231 013,95	1 489 455,24	8 720 469,19
Mandats émis (f)	3 747 846,48	1 503 721,25	5 251 567,73
Annulations de mandats (g)	0,00	1 147 855,94	1 147 855,94
Dépenses nettes (h = f - g)	3 747 846,48	355 865,31	4 103 711,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		852 609,76	
(h - d) Déficit	2 130 000,41		1 277 390,65

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **61 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- Adopte le compte de gestion 2016 du budget annexe « Très Haut Débit ».
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.